

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 53

Excusés : 16

Absents : 11

REUNION DU 6 JUILLET 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SIX JUILLET à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme Ameni ABDELJELIL, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Fatima BELMOUDEN, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Fatma BOUDRAF, Mme Célia BOUHACINE, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Mohamed CHERIF, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, Mme Mariam DIAWARA, M. Fouad EL KOURADI, M. Abderrazak FADILI, Mme Charlotte FAUCHEUX, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS-VINCENTE, M. Michel LASTAPIS, M. Christian MALKIC, M. Paulo MARQUES, M. Rachid M'BARKI, M. Tarik MESSAOUDI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Dominique MICHEL, M. Didier MIGNOT, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Fatou SAGNA, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Hana ZACHARIA.

EXCUSES

Mme Nawel AATIF, Mme Farida ADLANI, M. François ASENSI, M. Denis CAHENZLI, Mme Estelle DAVOUST, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, M. Vincent FAVERO, M. Anthony MANGIN, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, Mme Chérifa MEKKI, Mme Aïssa SAGO, M. Gilles SAULIERE, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Sukran TOSUN, Mme Mélissa YOUSSEF.

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

M. Ladji GASSAMA, M. Bruno BESCHIZZA, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Charlotte FAUCHEUX, Mme Célia BOUHACINE, Mme Nelly ROLAND, M. Julien TURBIAN, M. Jean-Christophe LAGARDE, M. Abderrazak FADILI, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Fatou SAGNA, Mme Sabrina MISSOUR, M. Azad BABUROGLU BAPIR, M. Idriss NIANG, M. Demba TALL, M. Tarik MESSAOUDI.

ABSENTS

M. Abdelkader ARRAHMANE, Mme Djamila BELHARIZI, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Dominique GAULON, M. Quentin GESELL, M. Diven LECUIR, Mme Elena MALANDRA, Mme Gemmila MEGHRAOUI, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Gokhan UNVER.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

Mme Ameni ARRAHMANE

**DELIBERATION N°114 – VIE INSTITUTIONNELLE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'EPT PARIS
TERRES D'ENVOL AU SEIN DES COMITES DES USAGERS POUR CHACUN DES TROIS RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1413-1,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code minier,

Vu la délibération du SEAPFA n°14 du 24 juin 2002 attribuant la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur de Blanc-Mesnil à la société Coriance,

Vu la délibération du SEAPFA n°1 du 26 septembre 2011 attribuant la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur de Sevran Rougemont Perrin Chanteloup à la société Dalkia,

Vu la délibération n°16 du SEAPFA en date du 28 octobre 2013 attribuant la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur de Tremblay-en-France au groupement Dalkia/Idex dénommé Tremblay Géothermie,

Vu la délibération du 4 juillet 2019 du conseil municipal de la ville de Blanc-Mesnil demandant au SEAPFA la reprise de la compétence « construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid » exercée par le SEAPFA et demandant à l'EPT Paris Terres d'Envol le transfert de la compétence « construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid » pour le réseau de chaleur de Blanc-Mesnil,

Vu la délibération du SEAPFA n°15 en date du 9 juillet 2019 approuvant la reprise de la compétence « construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid » par l'EPT Paris Terres d'Envol pour les réseaux de Sevran Rougemont, Tremblay-en-France centre-ville et approuvant la reprise de la compétence « construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid » par la commune de Blanc-Mesnil,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260706-114-06-07-2026-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026

Vu la délibération de l'EPT Paris Terres d'Envol n°02 en date du 1^{er} mars 2021 confirmant la modification suivante de la définition de la compétence de l'EPT concernant les réseaux de chaleur et de froid :

- Construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid de Sevrans Rougemont Perrin, Tremblay-en-France centre-ville, le Blanc-Mesnil, Dugny, Le Bourget,
- Construction, aménagement et gestion des réseaux de chaleur et de froid de Tremblay-en-France parc d'activités AEROLIANS PARIS,
- Etudes et travaux permettant la création de réseaux de chaleur dans les zones telles que définies antérieurement par la communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget,
- Création de nouvelles unités de production et de sous-stations d'échanges,
- Densification, extension, interconnexion des réseaux,

Considérant que le Grenelle de l'Environnement et la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte ont confirmé le caractère incontournable des réseaux de chaleur.

Considérant qu'un objectif de quintuplement des quantités de chaleur renouvelable et de récupération livrées par les réseaux a été fixé à l'horizon 2030.

Considérant que l'autre enjeu prioritaire est la maîtrise de la facture énergétique – les réseaux de chaleur ont une place à jouer avec leur modèle économique basé sur un mix énergétique de moins en moins dépendant du cours des marchés de l'énergie fossile grâce à la biomasse bois et à la géothermie.

Considérant qu'un tel développement des réseaux de chaleur nécessite de bonnes conditions d'acceptabilité sociale, avec une gouvernance concertée, des règles de facturation comprises par chacun et le soutien des pouvoirs publics (ADEME et région au travers du fonds chaleur).

Considérant que dans le cadre des subventions attribuées par l'ADEME pour les extensions des 3 réseaux de chaleur en exploitation, la création d'un comité des usagers spécifique à chaque réseau de chaleur avec des représentants des abonnés et des usagers est à prévoir.

Considérant que ce type de comité doit avoir pour objectif d'identifier les problématiques et les dysfonctionnements en matière de service rendu, de connaître les attentes des abonnés et de les informer de l'ambition de l'EPT en matière de gestion stratégique du réseau.

Considérant que le comité des usagers est mis en place pour la durée du mandat territorial et qu'il se réunit une fois par an, sauf sujet extraordinaire justifiant une assemblée extraordinaire.

Considérant que le comité des usagers concerne tous les acteurs du service public du réseau de chaleur - il se compose ainsi de personnes ayant pour objectif commun d'œuvrer à une meilleure qualité du service public.

Considérant que chaque comité des usagers est composé de quatre instances : les abonnés, les usagers, des représentants du délégant et des représentants du délégataire.

Considérant que les représentants du délégant pour chacun des 3 comités sont désignés par le conseil de territoire

Considérant que les représentants des délégataires pour chacun des 3 comités sont désignés par Coriance pour Blanc-Mesnil, Idex pour Tremblay-en-France et Dalkia pour Sevrans.

Considérant que les abonnés sont au nombre de 11 pour Blanc-Mesnil, 15 pour Sevrans/Aulnay-sous-Bois et 17 pour Tremblay-en-France), deux représentants seront désignés par l'abonné pour participer au comité des usagers

Considérant que la liste des usagers (associations de locataires) à convier sera fournie par chaque ville avec un maximum de 15 personnes par comité.

Considérant que l'ensemble des représentants sont désignés pour la durée d'un mandat territorial, une nouvelle désignation aura lieu, en cas de démission ou de décès.

Après en avoir délibéré,

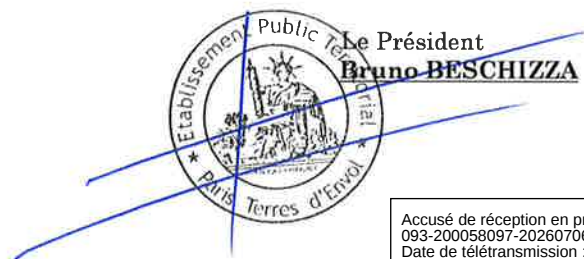
- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret.
- **DESIGNE** comme représentant de l'EPT pour les 3 comités des usagers Mme Aïssa SAGO.
- **DESIGNE** comme représentant de chaque commune :
 - Madame Fatna BELBACHIR pour le comité des usagers de Blanc-Mesnil,
 - Monsieur Seïd FERRAT pour le comité des usagers de Sevrans Rougemont Perrin Chanteloup,
 - Monsieur Jean-Claude FOYE pour le comité des usagers de Tremblay-en-France.

ADOpte à l'unanimité

(67 VOIX POUR, 2 NPPV :

LAURENT CHANTRELLE,

MURIEL DEBRABANT)



Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260706-114-06-07-2026-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026